

# Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vosges Saônoises

## BILAN DE LA CONCERTATION

*Arrêt du SCoT le 9 avril 2019*



# SOMMAIRE

- 1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION.....p. 3
  - A. OBJECTIFS ET MODALITÉSDE CONCERTATION PRÉVUS PAR LE PAYS DES VOSGES SAONOISES.....p. 4
  - B. BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION.....p. 5
  
- 2. LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....p. 19
  - A. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES.....p. 20
  - B. LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS.....p. 22
  
- 3. ANNEXES : EXEMPLES DE LETTRES D'INFORMATIONS SUR LE SCOT RÉALISÉS PAR LE PAYS.....p. 26

# 1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

## A. OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉVUS PAR LE PAYS DES VOSGES SAONOISES

Le PETR du Pays des Vosges Saônoises a engagé la procédure d'élaboration d'un SCoT sur son territoire par délibération de son comité syndical en date du 20 décembre 2012.

Conformément aux articles L 103-3 et L 143-17 du Code de l'Urbanisme, le comité syndical du PETR, par délibération du 20 décembre 2012, a défini les modalités de la concertation applicables tout au long des études, jusqu'à l'arrêt du projet par l'instance délibérative.

### ► Les modalités de concertation avec le public étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public du porter à connaissance de l'Etat au siège du Pays ;
- Transmission d'articles sur le SCoT aux membres du syndicat mixte pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication (bulletins, site internet, ...) ou publication de bulletins d'informations par le Pays ;
- Organisation de réunions publiques permettant l'information et l'échange avec le public sur le territoire des différentes Communautés de communes du Pays ;
- Mise en ligne sur le site internet du Pays d'un espace d'information sur la démarche SCoT.

## B. BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

Les objectifs et modalités précédentes ont effectivement été mis en œuvre tout au long de la procédure du SCoT et vont même au-delà sur certains points :

- Un dossier de concertation a été ouvert au siège du Pays des Vosges Saônoises. Ce dossier comportait, entre autres, les porter à connaissance successifs transmis par l'Etat, des documents de travail et un registre de concertation.
- 6 lettres d'information – « L'actualité du SCoT » – ont été rédigées entre février 2017 et septembre 2018 tout au long de la période d'élaboration du SCoT afin d'informer les élus et les partenaires de l'avancée des travaux, du calendrier, des échéances et de faire un point sur les actions passées.
- Des réunions publiques ont été organisées afin d'informer et d'échanger avec le public :
  - En avril 2018, 6 réunions publiques se sont tenues sur le territoire de chaque communauté de communes afin de présenter les enjeux issus du diagnostic ainsi que les axes stratégiques du PADD, et de permettre aux participants de s'exprimer, de faire part de leurs remarques et de leurs observations.
  - En février 2019, une réunion publique a été organisée afin de présenter le PADD et le DOO et de permettre aux participants de s'exprimer.
- La publication d'articles dans la presse locale et dans les bulletins d'informations communaux et intercommunaux.
- Un espace dédié au SCOT a été créé sur le site internet du Pays des Vosges Saônoises afin d'expliquer la démarche, le déroulement de l'élaboration du SCOT, et de permettre de suivre les différentes étapes de travail. Des informations et documents à télécharger ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Lors de la tenue des réunions publiques, une communication spécifique a été organisée en ligne (site du Pays des Vosges Saônoises, sites des communautés de communes et de certaines communes) ou via Facebook.
- Un dossier de concertation a été ouvert au siège de chaque communauté de communes. Il a été étoffé au fur et à mesure de l'avancée de l'élaboration du SCoT afin de permettre au public de se tenir informé des travaux.
- Un registre de concertation a été ajouté au dossier de concertation afin que la population puisse faire part de ses observations, le cas échéant. Elle avait également la possibilité de le faire par courrier ou par mail (cf. site internet du Pays des Vosges Saônoises / SCOT / Exprimez-vous !).



*Dossier de concertation, à disposition du public dans chaque communauté de communes et au siège du Pays*



*Contenu du dossier de concertation*

Tableau relatant les différents moyens de concertation mis en œuvre au regard des objectifs fixés par la délibération du Pays

<u>Modalités de concertation prévues</u>	<u>Moyens de concertation utilisés</u>
<b>Mise à disposition du public du porter à connaissance de l'Etat au siège du Pays</b>	Les documents ont été mis à la disposition du public au siège du Pays des Vosges Saônoises
<b>Transmission d'articles sur le SCoT aux membres du syndicat mixte pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication (bulletins, site internet, ...) ou publication de bulletins d'informations par le Pays.</b>	6 lettres d'information – « L'actualité du SCoT » – ont été rédigées entre février 2017 et septembre 2018 tout au long de la période d'élaboration du SCoT afin d'informer les élus et les partenaires de l'avancée des travaux, du calendrier, des échéances et de faire un point sur les actions passées.
<b>Organisation de réunions publiques permettant l'information et l'échange avec le public sur le territoire des différentes Communautés de communes du Pays.</b>	7 réunions publiques ont été organisées au cours du processus d'élaboration du SCoT dans l'ensemble des communautés de communes du Pays : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avril 2018 : six réunions publiques consacrées au diagnostic et au PADD.</li> <li>• Février 2019 : une réunion publique à Lure consacrée au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).</li> </ul>
<b>Mise en ligne sur le site internet du Pays d'un espace d'information sur la démarche SCoT.</b>	Un espace consacré au SCoT a été créé sur le site internet du Pays des Vosges Saônoises sur lequel l'ensemble des travaux ont été mis en ligne au fil des réunions.

En plus de ces modalités, la concertation a pu s'appuyer sur une association étroite avec l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet collectivement partagé à chacune des phases d'élaboration via :

- La participation des Personnes Publiques Associées (PPA) et consultées ainsi que d'autres acteurs du développement du territoire aux forums et séminaires ;
- Des rencontres individualisées auprès de certains PPA (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône, Conseil Départemental de Haute-Saône, Agences Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté, SCoT limitrophes, ...).
- Une volonté de partage et de concertation avec les territoires qu'ils soient voisins ou éloignés dans le but d'identifier des problématiques communes et d'y apporter des réponses conjointes (Pays Vesoul – Val de Saône, Doubs Central, Vosges Central, ...)

D'autre part, en sus des instances statutaires du Pays (Comité syndical), des séminaires, des ateliers thématiques et des comités de suivis consacrés au SCoT ont jalonné le processus d'élaboration du SCoT. Ci-dessous sont reprises les principales réunions.

► **Le lancement de la démarche : février - mars 2017**

Dès le lancement de la démarche, un travail de communication a été entrepris avec la rédaction de la 1ère lettre d'information du SCoT qui définissait le SCoT, son contenu, les modalités d'élaboration et les grandes étapes du projet, et présentait le territoire du Pays des Vosges Saônoises.

Cette lettre a été envoyée à tous les maires et distribuée lors de la réunion de lancement du SCOT.

**Thierry BORDOT**  
Président du Pays des Vosges Saônoises & Les membres du comité syndical

ont le plaisir de vous inviter à la

**REUNION DE LANCEMENT DU SCOT**  
Lundi 27 mars 2017 à 18h30  
Auditorium de Lure - Place de la Libération

**Ordre du jour :** Mot d'accueil du Président du Pays des Vosges Saônoises  
Présentation de la démarche par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCOT  
Echanges  
Mot de clôture suivi d'un apéritif dinatoire

Merci de nous confirmer votre participation avant le 20 mars  
tél : 03.84.30.10.11 ou scot@pays-vosges-saonoises.fr

L'élaboration du SCoT a été officialisée lors de la réunion de lancement organisée le 27 mars 2017. Tous les maires du territoire ont été conviés, ainsi que les membres du Comité syndical et les partenaires identifiés pour participer à l'élaboration du SCoT.

Cette réunion a regroupé 45 élus et une vingtaine de partenaires. Elle a permis au Pays de présenter les bureaux d'études qui se sont vus confier l'élaboration du SCoT, après quoi ils ont exposé aux participants la démarche d'élaboration, les objectifs d'un SCoT, le processus de concertation, ainsi que le calendrier prévisionnel. Des échanges ont eu lieu à l'issue de cette présentation.



Le Président du Pays et les bureaux d'études



Les participants à la réunion de lancement du SCOT

**PAYS DES VOSGES SAÔNOISES**

## Le discours de la méthode

Les enjeux du Schéma de cohérence territoriale présentés aux élus du Pays des Vosges Saônoises.

« C a parle d'économie, d'habitat, de nouvelles technologies, de transports », résume Philippe Plantagenest. Il représente un des bureaux d'étude missionné par le Pays des Vosges Saônoises pour l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale.

Lundi soir, les élus des communes et des comcom qui composent le Pays des Vosges Saônoises se retrouvaient à l'auditorium de Lure pour lancer le SCoT dans une phase concrète. Cela passe par une méthode de travail et un calendrier. « On va rythmer les phases par des forums pour que personne ne soit en dehors. Parce qu'on n'élabore pas un SCOT dans un désert », promet-il aux élus présents.

La méthode c'est donc la concertation. Puisque le SCOT c'est un document d'urbanisme à l'échelle du Pays. À partir des réalités actuelles, du constat établi autour des forces et faiblesses du territoire, il s'agit d'abord de penser un projet de développement compatible avec les contraintes légales qui cadrent le développement durable. « On doit adapter les contraintes réglementaires aux problématiques locales », défend encore Philippe Plantagenest.

« On est sûr du constat. On va le partager facilement », imagine Laurent Seguin, un des élus dits référents pour ce projet qui se doute aussi que les projections en vue du développement nécessiteront davantage de discussions dès lors qu'il s'agira de poser les futures règles d'aménagement.

« L'état d'un territoire est le résultat d'une histoire. Cela peut s'inverser. Il faut se donner les moyens de répondre aux attentes », présente-t-il.

L'objectif pour Thierry Bordot, le président du Pays c'est d'écrire ce projet et les règles dans le mandat actuel. « D'arrêter le SCOT avant les élections municipales de 2020. » Parce que si le Pays vient de lancer la phase active du travail, la réflexion globale ne date pas d'hier. « On a commencé à en parler en 2011. Le Pays a pris cette compétence en 2012 », rappelle Thierry Bordot.

Ce qui va être pensé par exemple à travers ce projet, c'est la consommation d'espaces agricoles. « Diminuer par deux cette consommation », pose comme un enjeu Claude Maury de l'Atelier des territoires, un bureau d'étude qui se charge des études environnementales.

« Le projet doit fonctionner pour lui-même. Mais des réponses vont apparaître en regardant ce qui se passe autour de nous », ouvre un représentant de l'agence d'urbanisme du territoire de Belfort. Autrement dit, il va falloir intégrer ce SCOT au schéma qui doit aussi se mettre en place au niveau régional. « La Région ne va pas imposer son schéma. Elle va aussi partir de projets territoriaux », rassure Eric Houllley.

Olivier BOURAS

La réflexion intégrera les contraintes environnementales de certains secteurs protégés. Photo d'archives ER

Article de presse paru suite à la réunion de lancement du SCoT

A l'issue de cette réunion de lancement, une 2<sup>de</sup> lettre d'information du SCoT a été rédigée et transmise aux maires, aux membres du Comité syndical et aux partenaires (ainsi que le diaporama diffusé à cette occasion) qui étaient invités à la diffuser pour que l'information soit la plus large possible.

Cette lettre abordait la réunion de lancement, la concertation, les thèmes à étudier dans le SCT et les rencontres prévues en 2017.

#### ► Rencontres avec les communautés de communes

La phase de diagnostic a débuté avec la rencontre des élus des 6 communautés de communes du territoire, courant avril 2017, afin de recueillir leurs attentes vis-à-vis du SCoT, de discuter des projets à venir et en réflexion, de répondre à leurs questions, etc...

Un questionnaire leur a également été remis afin de connaître les mesures, projets et problématiques des territoires dans le domaine environnemental et plus particulièrement concernant les thèmes de l'eau, de l'assainissement, des milieux naturels, des déchets ou encore des énergies renouvelables. Ce questionnaire a été réalisé afin de compléter l'état initial de l'environnement.

#### ► Atelier dédié à l'agriculture

Un atelier de concertation a été organisé le 18 mai 2017 avec des agriculteurs, des représentants du monde agricole, les partenaires en lien avec cette thématique et les maires des communes (avec délégation privilégiée à un élu ayant un lien avec l'agriculture).

40 personnes, institutionnels, élus et agriculteurs, ont répondu présents. Cet atelier a permis à chacun de s'exprimer au regard de l'exposé du diagnostic.



*Participants à l'atelier thématique « agriculture »*

Une 3<sup>ème</sup> lettre d'information du SCoT a été rédigée suite à cet atelier. Elle présentait la réunion, des éléments de diagnostic et les premiers enjeux en matière d'agriculture. Elle a été transmise aux maires, membres du Comité syndical, partenaires, agriculteurs conviés à l'atelier (liste fournie par la CA70).

#### ► 1er séminaire SCoT sur le thème du diagnostic

Un séminaire a été organisé le 22 juin 2017 à l'attention des élus (maires et membres du Comité syndical), des partenaires, et d'autres acteurs du territoire que le Pays a souhaité associer au processus d'élaboration (directeurs des entreprises de plus de 100 salariés, présidents des unions commerciales, membres représentant la société civile). Ce séminaire s'est déroulé en 2 temps :

- La matinée a été consacrée à l'exposé du diagnostic avec repérage des premiers enjeux. Les 70 personnes présentes, élus et institutionnels, ont par la suite eu la possibilité de s'exprimer. Un débat s'est ouvert et a permis à ceux qui le souhaitaient de faire part de leurs impressions, remarques et attentes sur les éléments présentés ou sur toute autre question liée à l'élaboration du SCoT.
- L'après-midi, l'assemblée s'est partagée entre 3 ateliers thématiques dédiés au cadre de vie, à l'économie et à l'environnement. Ces travaux de groupe étaient destinés à faire émerger les atouts et les contraintes du territoire afin d'élaborer une stratégie de développement basée sur les besoins du territoire. Une restitution des ateliers a clos la journée.



*Participants lors de la séance plénière*





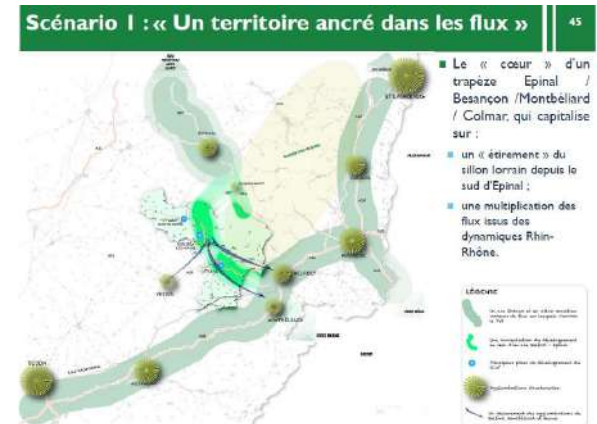
Participants à l'atelier « environnement »

Une 4ème lettre d'information du SCOT a été rédigée suite à ce séminaire auquel elle consacrait un article. Le reste du document apportait des éléments de diagnostic, de perspective et annonçait les temps forts à venir. Elle a été diffusée auprès des élus (maires et membres du Comité syndical), des partenaires, et autres acteurs du territoire (directeurs des entreprises de plus de 100 salariés, présidents des unions commerciales, membres représentant la société civile).

### 2nd séminaire SCOT dédié à la prospective

Un second séminaire a été organisé le 16 novembre 2017 sur le thème de la prospective. Il a rassemblé à nouveau les élus et partenaires, venus en nombre (une centaine de personnes). Il s'est également déroulé en deux phases.

La matinée a été l'occasion de rappeler quelques éléments de diagnostic avant de présenter un certain nombre d'enjeux du territoire. Puis un scénario « au fil de l'eau » et 3 scénarios de développement ont été exposés successivement afin de faire réagir les participants à la fois sur leurs attentes et sur ce qu'ils ne souhaitent pas pour le territoire à l'horizon 20 ans.



#### PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

## L'agriculture et la filière bois, des atouts

Une journée de séminaire au Pays des Vosges saônoises autour de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale. Quels leviers activer ?

« On arrive au bout de la phase de diagnostic. Les com-com ont exprimé leur vision. Les bureaux d'études ont agrégé [...] on va encore avoir des allers-retours avec les communes », synthétisait, hier Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises :

Le chantier est conséquent. Le Pays des Vosges Saônoises est engagé dans la réalisation d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale). La phase concrète de ce document d'urbanisme à l'échelle du Pays a été lancée en mars dernier. Jeudi, les élus, les représentants des administrations, d'associations et d'institutions telle que la Chambre d'agri-

culture se retrouvaient à Lure, le temps d'un séminaire. Face à eux, les représentants des bureaux d'études mandatés pour réaliser ce Schéma. « On n'est pas sur une méthode autoritaire », soulignait Thierry Bordot. C'est clair, le travail des bureaux d'études c'est aussi de permettre d'ouvrir les débats, d'apprendre à s'écouter.

« Il n'y a pas de blocs qui s'opposent. Les gens ont appris à parler ensemble », soulignait, hier Laurent Seguin.

Ce qu'ils doivent définir ensemble, ce sont les stratégies de développement, à l'échelle du Pays. En tenant compte des exigences environnementales, des atouts économiques. « C'est très pédagogique, donc ça va marcher », imagine Gérard Pelletier, le maire de Villers-sec. Ouvrir le débat, cela permet de ressentir ce qui reste vivant. Un exemple levier par un responsable de la DDT ? La question dite des aménagements urbains. Ce que cela sous-entend ? Les frictions récurrentes au sein des com-com entre le bourg centre et les communes périphériques pour le financement de services dont toute la collectivité profite. « S'il y a des postures, c'est parce qu'il y a des craintes », explique Thierry Bordot. Mais pour lui bourg centre et villages ne peuvent plus évoluer l'un sans l'autre. Le



La filière bois pourrait être plus structurée d'après les experts des bureaux d'études. Photo d'archives O.B.

représentant de la Région est sur la même ligne. « Chaque territoire a un rôle à jouer. Il y a un besoin à conforter les bourgs comme Lure, Luxeuil. L'inverse est vrai, les bourgs centre ont besoin des territoires ruraux », ajoute-t-il.

Tout ce qui doit aider à définir les stratégies de développement dans ce cadre n'est pas tranché. Les sujets ne manquent pas. Sur le Pays ce qui concerne visiblement tout le monde, c'est l'économie touristi-

que. « Personne ne croit qu'on va vivre tous du tourisme dans vingt ans », pose Philippe Plantagenest, un des experts. « Mais cela modifie la vision qu'on a du territoire ». Le tourisme génère une vision positive. « Il y a des visions différentes », nuance Louis Maerby (Luxeuil). Entre le tourisme vert, de loisirs... Et le tourisme de masse.

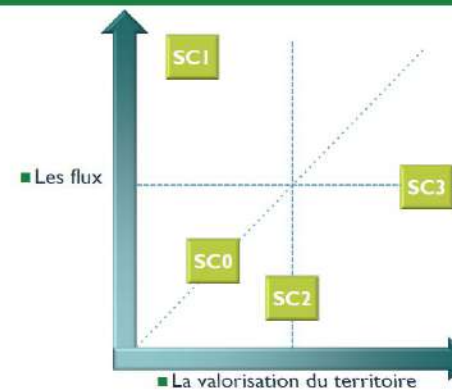
Les autres points forts mis en avant ? L'agriculture et les produits valorisés que sont les AOC et autre

Olivier BOURAS

« Personne ne croit qu'on va vivre tous du tourisme dans vingt ans. » Philippe Plantagenest Un des experts

Article de presse paru suite au 1er séminaire

### Le positionnement des scénarios



Extraits du diaporama présenté

L'après-midi, les participants se sont répartis pour travailler sur 3 ateliers thématiques.

Le premier atelier, dédié à l'armature urbaine, a permis de définir et d'expliquer ce concept puis de faire réfléchir les participants à l'armature urbaine actuelle (avant de se concentrer sur l'armature urbaine future qui sera débattue en phase PADD), à partir de leur ressenti et d'éléments chiffrés.

Un second atelier a amené les partenaires à évoquer le développement économique de demain à travers notamment le commerce et les zones d'activités. Le recrutement des cadres et l'emploi ont également été discutés. La filière bois et une meilleure utilisation de la ressource ont été mis en avant. Il est indiqué que la revitalisation des centres-villes nécessite entre autres la modernisation des cellules commerciales.

Enfin, un atelier sur le thème de la trame verte et bleue s'est tenu dans l'optique de préciser ces éléments environnementaux à l'échelle du SCoT (1 / 25 000). Il a permis d'affiner certains éléments de la trame verte et bleue.



Réflexions lors de l'atelier « TVB »



Participants lors de la séance plénière

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

## Pistes pour des futurs possibles

Garder le statu quo ou, s'appuyer sur les ressources locales, investir un développement qualitatif ou encore ancrer le territoire dans les flux... Les élus du Pays des Vosges saônoises planchent sur un avenir partagé.

**D**es échanges nourris pour penser le futur de ce territoire. « Il faut d'abord se connaître », prévient Thierry Bortot, président.

D'entrée, le bureau d'études met sur la table les constats. Sur le plan démographique, ce territoire est en perte de vitesse. Sa population vieillit et les jeunes actifs le désertent. Il y a un réel problème d'attractivité.

**Tissu économique fragilisé**  
Conséquence : certains secteurs se vident et la vacance gagne du terrain.

**644** logements vides supplémentaires entre 2009 et 2014. Soit un taux de vacance de plus de 11 %.

terrin. D'où le prix attractif de l'immobilier. Sur le plan économique, il y a le poids de l'industrie (21 % des emplois) et une faiblesse du tertiaire. Le tissu économique est fragilisé (4800 emplois en moins entre 1975 et 2014). L'agriculture, dominée par l'élevage, est en pleine mutation (37 % des exploitations ont disparu entre 1988 et 2010). Elle évolue vers le qualitatif (appellations, label rouge, bio, circuits courts). Avec ses 25 établissements, la filière bois (110 emplois perdus entre 2008 et 2016) est à conforter. Sur le plan touristique, les atouts sont incertains (nature, patrimoine historique, plein air).

Quelques points faibles relevés : désertification médicale, vacance commerciale importante (exemple à Luxeuil où il atteint 18 %), besoins non satisfaits en termes de mobilité malgré quelques expérimentations de transport à la demande dans le pays de Villersexel, Rahin et Chérimont et en Haute-Côte et des zones blanches en très haut débit et en téléphonie.

À partir de ce diagnostic, quatre propositions. D'abord, le statu quo ou presque. Qui ne permet pas de surmonter la crise industrielle et à freiner le vieillissement de la population. La part des plus



L'enjeu est de regagner en attractivité pour redynamiser le tissu économique et commercial. A Luxeuil la vacance commerciale est de 18 %. Photo d'archives P.L.

de soixante ans représenterait 37 % contre 27 % aujourd'hui.

Deuxième piste : celle du « territoire ancré dans les flux » qui s'appuie sur un développement économique plus diversifié (filière bois, métallurgie, pharmacie, machines-outils, industrie agroalimentaire). Ce type de développement attire une population nouvelle.

Le troisième scénario est celui d'un « pays solidaire et équilibré »

orienté vers un développement qualitatif : équipements et services à la personne, adaptation du commerce aux revenus, circuits courts, artisanat... Ce choix implique une baisse et un vieillissement de la population.

Enfin, la proposition de s'appuyer sur les ressources locales (tourisme, agriculture, artisan, industrie moderne) pour favoriser le développement aboutit à une légère augmentation du nombre d'ac-

tifs. Les emplois créés sont de qualification supérieure. Le taux de chômage baisse de façon significative.

**Patricia LOUIS**

» Suite des réunions en décembre au sein des communautés de communes avant le débat sur le projet d'aménagement durable au cours du premier semestre 2018. Le Scot sera approuvé en 2020.

Articles de presse paru suite au 2nd séminaire

# Ne pas tourner le dos à l'industrie

Quelle place pour l'industrie dans le futur du Pays des Vosges saônoises ? Faut-il prendre acte du recul de ce secteur ? Accompagner son développement ? Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ? Aux élus de trancher.

L'industrie occupe encore une place prépondérante dans le tissu économique de ce territoire (21 % des emplois) même si elle a du mal à faire face aux mutations conjoncturelles. Le bureau d'études qui accompagne la réflexion des élus avance plusieurs hypothèses. Soit l'industrie poursuit son déclin ou alors elle se renouvelle en proposant de nouveaux types d'emplois exigeant des qualifications plus élevées. Ce qui entraînerait un renouvellement de la population. Ce scénario suppose la création de zones industrielles.

**11100**

actifs vont travailler dans les villes voisines et 5600 viennent travailler dans le Pays des Vosges saônoises

les. Pour Alain Ngoato, sous-préfet. Il n'est pas question de prendre acte d'un recul de l'industrie. « La Haute-Saône joue en plein dans la mondialisation. Les entreprises commencent avec le monde entier. On ne peut pas se couper de ce flux. La plupart des entreprises de Haute-Saône ont été créées par des personnes ingénieuses qui ont su trouver des marchés et qui ont le savoir-faire ». L'Etat est donc favorable à un aménagement territorial « équilibré » autour de l'armature urbaine Saint-Loup/Fougères/Luxail/Lure tout en ne négligeant pas d'autres enjeux : tourisme, filière bois, environnement...

**Main-d'œuvre : l'enjeu**

Mais le représentant de l'Etat souhaite évoquer une « vraie menace » : la difficulté de trouver de la main-d'œuvre. « Il y a des entreprises qui proposent des CDI et les jeunes n'en veulent pas ». Certains entrepreneurs recrutent dans les pays de l'Est. Le pays de Lure est déjà confronté à une réalité. Il n'y a plus de terrains disponibles pour répondre favorablement aux entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer. La com com souhaite étendre les zones d'activités.



Certaines entreprises ont du mal à recruter. Photo P.L.

Pour l'instant les chiffres de la mobilité domicile-travail démontrent un déficit très net pour le PVS. Ceux qui viennent y travailler ne souhaitent pas forcément s'installer. Il y a l'épineux problème de trouver du travail pour le conjoint. Mais les cadres ne semblent pas y trouver certaines aménités. On parle de salariés

résidant à Bâle qui font le trajet tous les jours. Mais certains élus s'opposent à un certain type de développement, toujours plus gourmand en termes alors que beaucoup de communes ont du mal à résoudre les fiches industrielles. « Trop facile pour les communes d'aller défricher ailleurs et c'est irresponsable », no-

té Frédéric Burghard, maire de Luxail. Il y a d'autres voix qui s'élèvent. Il n'est pas question d'être tenu par le modèle de réserve d'Indiens. La Haute-Saône a naguère refusé l'autocoute. Ce qui, aux yeux de certains a freiné son développement. **Patricia LOUIS**

► Réunion PPA de présentation du diagnostic

Les personnes publiques associées (PPA) ont été conviées le 26 janvier 2018 à la présentation des grands éléments du diagnostic prospectif et de l'état initial de l'environnement. Cette réunion a permis aux partenaires de s'exprimer sur l'état des lieux et les enjeux qui ont été définis sur le territoire.



Réunion des personnes publiques associées

► Ateliers locaux

A l'issue de ce second séminaire et en vue de le compléter et d'approfondir les réflexions engagées en termes de projets, le Pays a organisé des ateliers locaux dans chaque communauté de communes, à l'attention des élus et techniciens des intercommunalités. Les thèmes de l'armature urbaine, du développement résidentiel, du développement économique et des projets de services et équipements ont notamment été débattus. Ces entretiens ont permis de préparer un avant-projet de PADD.

## ► Séminaire réservé aux élus sur le thème du PADD

Les élus (maires et membres du Comité syndical) ont été conviés à participer à un séminaire PADD le 8 mars 2018. Les 40 participants ont pu prendre connaissance du projet élaboré grâce aux réflexions menées lors du second séminaire SCOT et lors des ateliers locaux, et exprimer leurs remarques sur le projet proposé.

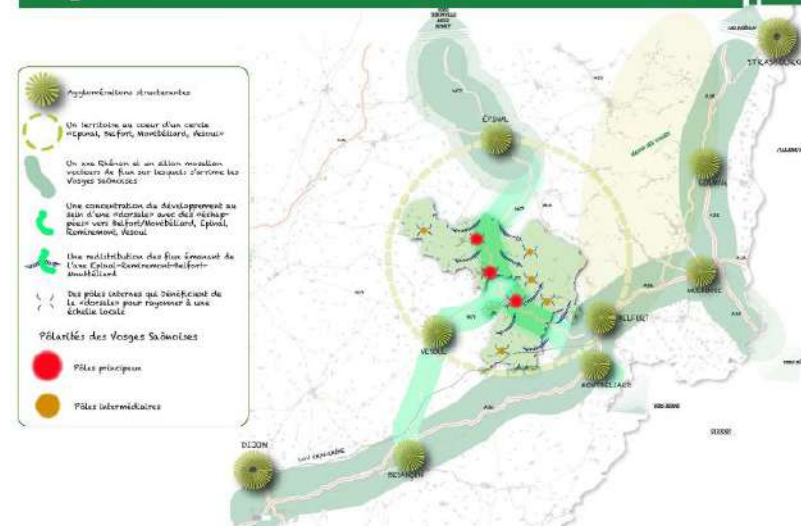
### Un territoire au cœur des dynamiques des Régions

13

- **Conforter l'axe Belfort/Montbéliard - Epinal comme la « dorsale » irriguant l'ensemble du territoire.**
  - Les Vosges Saônoises cherchent à capitaliser sur leur positionnement central au sein d'un « cercle » bordé par les agglomérations d'Epinal, Belfort/Montbéliard et Vesoul.
  - Pour ce faire, la stratégie fait du développement de cette « dorsale » un **enjeu majeur pour se positionner dans un espace élargi et s'arrimer aux dynamiques externes** :
    - dans le prolongement du sillon lorrain au nord, depuis Epinal et Remiremont (facilité par l'électrification de la voie ferrée Epinal-Belfort et la poursuite des aménagements des RN 57 et RN 66) ;
    - et grâce à une multiplication des flux issus des dynamiques de l'axe Rhin-Rhône.
- **Fonder l'attractivité de ses territoires sur la qualité du cadre de vie et sur le « vivre ensemble ».**

### Un territoire au cœur des dynamiques des Régions

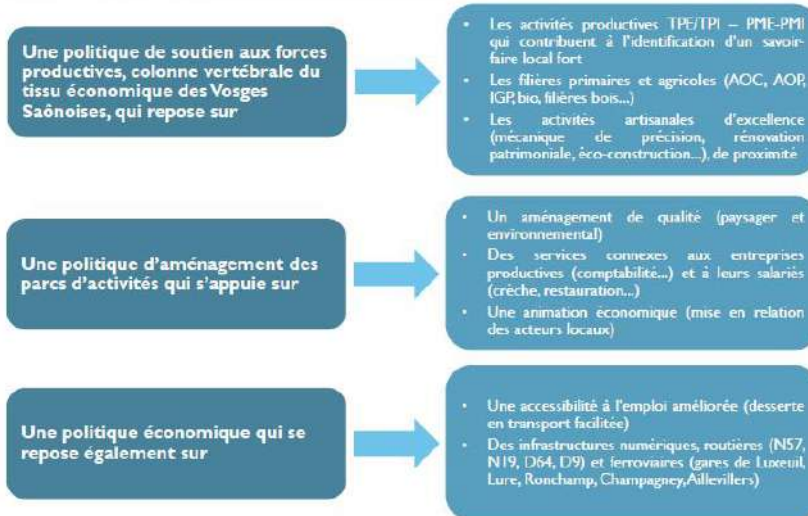
14



Extraits du diaporama diffusé en séance

### 2 – Economie : Promouvoir et développer les filières productives et agricoles pour préserver des savoir-faire reconnus

20



Une 5ème lettre d'information du SCoT a été préparée en vue des réunions publiques de concertation organisées en avril. Elle revenait sur la nécessité de réaliser un état des lieux pour permettre de bâtir le projet (un état des lieux pour savoir d'où on part... et un PADD pour dire où on veut aller) et sur les modalités d'implication dans le SCoT, avec annonce des réunions publiques.

Elle a été envoyée aux mêmes interlocuteurs que les précédentes et distribuée lors des réunions publiques.

#### ► Réunions publiques : diagnostic et grands axes du PADD

Des réunions publiques, ouvertes à tous, ont été organisées courant avril 2018 dans les 6 communautés de communes du Pays des Vosges Saônoises. Pour informer la population, des articles annonçant les réunions sont parus dans la presse locale. Des affiches et flyers ont été distribués dans les mairies et communautés de communes. Les élus et acteurs du territoire ont reçu une invitation. Le Pays des Vosges Saônoises et les communautés de communes ont relayé l'information sur leurs sites internet.

## EN BREF

### LURE

#### SCOT : réunion publique

Le Pays des Vosges saônoises est en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Il s'agit d'un document d'urbanisme stratégique qui a vocation à définir un projet d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années.

Pendant la durée de l'élaboration du SCoT, le Pays des Vosges saônoises met en œuvre un processus de concertation afin d'associer les élus, les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire à la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire.

Dans ce cadre, des réunions publiques seront organisées en avril 2018 afin d'exposer et d'échanger sur les travaux menés depuis début 2017 : diagnostic du territoire et grands axes du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'aménagement en exposant les choix retenus par les élus pour leur territoire. Quel avenir pour notre territoire ? Quelles sont les perspectives de développement et d'aménagement ? Où habiter ? Comment se déplacer ? Autant de questions sur lesquelles le public est invité à venir débattre lors des réunions publiques pour bâtir un projet pour l'avenir du territoire.

Les réunions sont ouvertes à tous. Elles se dérouleront le mercredi 4 avril à 18 h 30 au siège de la communauté de communes de la Haute Comté, 57 rue des Ballastières à Corbenay ; le jeudi 5 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Mélisey ; le lundi 9 avril à 18 h 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Lure, ZA de la Saline rue des Berniers à Lure.



« Où habiter ? », un des thèmes qui sera évoqué lors de la réunion. Archives ER

*Article annonçant les 1ères réunions publiques*

# LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

**Un projet pour l'avenir de notre territoire**

**LE PAYS DES VOSGES SAÔNOISES VOUS CONVIE À UNE RÉUNION PUBLIQUE**

**Mercredi 25 avril 2018**  
 18h30, Centre culturel G. Taiclet  
 Place du 8 mai 1945 **Luxeuil-Bains**

Présentation du diagnostic territorial et des grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)  
 Un moment privilégié pour répondre à vos questions, recueillir vos avis et **débatte ensemble de l'avenir de notre territoire**

**CONTACT**  
 PETR du Pays des Vosges Saônoises, 15 rue de la Métairie 70200 LURE  
 tél. 03 84 30 10 11 - mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr - www.pays-vosges-saonoises.fr/scot

Modèle des affiches et flyers, déclinaison pour chaque EPCI

Le Territoire | Le Pays | Tourisme

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
 Le Conseil de développement  
 Travaux & études en cours  
 Programme LEADER  
 Plan Climat Energie Territorial  
 SANTE  
 SCOT

Actualités SCOT  
 Qu'est-ce que le SCOT ?  
 Procédure d'élaboration  
 Lettres d'Information du SCOT  
 La concertation  
 Informez-vous !  
 Exprimez-vous !  
 Documents en téléchargement  
 Contact SCOT  
 Agenda

En avril, le Pays des Vosges Saônoises organise des réunions publiques dans le cadre de la concertation

Venez nombreux pour débattre ensemble de l'avenir de notre territoire !  
 Réunions publiques ouvertes à tous  
 Entrée libre

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)  
 Réunion de concertation sur le territoire de la communauté de communes de la Haute-Comté

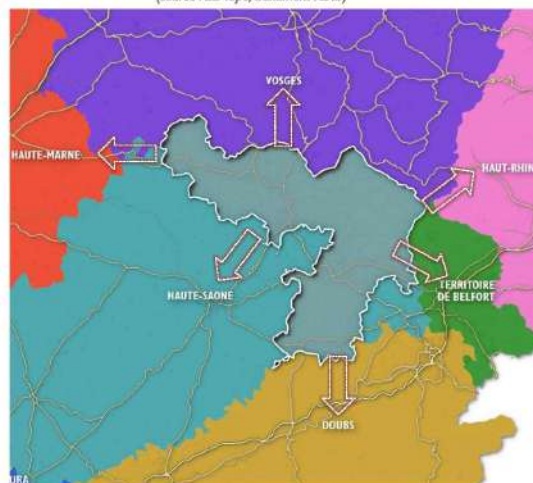
**RÉUNION PUBLIQUE**  
**Mercredi 4 avril 2018**  
 18h30, CC de la Haute-Comté  
 57, rue des Ballastières **Corbenay**

Présentation du diagnostic territorial et des grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)  
 Un moment privilégié pour répondre à vos questions, recueillir vos avis et débattre ensemble de l'avenir de notre territoire

Extrait du site internet du Pays des Vosges Saônoises

- Un territoire de jonction entre de multiples départements et les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.
- ...couvert en partie par le massif des Vosges (20 communes classées en zone de montagne).

Positionnement géographique du SCoT  
(source : BD Topo, traitement : EAU)



Extrait du diaporama diffusé en séance



Réunion publique à Corbenay – 4 avril 2018



PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

## Faire rimer environnement avec développement

Réunion publique à Lure sur le SCoT (schéma de cohérence territoriale) et de nombreuses questions autour de la nécessité de préserver le cadre de vie tout en ayant des projets ambitieux pour le territoire.

**E**n début de réunion, Florence Guillon, chargée de mission SCoT, souligne quelques caractéristiques du Pays des Vosges saônoises. Un territoire qui perd des habitants et qui est confronté à la désertification (à l'exception de Lure qui gagne des emplois), une population qui vieillit.

« Les pôles métropolitains sont des aspirateurs de moyens en hommes et en entreprises », a **Thierry Bordot** président du Pays des Vosges saônoises

Mais le Pays a des atouts : richesses paysagères et réservoir de biodiversité. Il est aussi le premier exportateur français de bois. Mathieu Besnier, en charge de l'élaboration du SCoT, insiste sur les enjeux de la démarche : gagner en attractivité et en habitants, réinventer le tissu économique, assurer l'équilibre spatial, avoir une politique de logements efficaces. Le taux de vacance est de 13 %, il est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

**Ces chemins qui se ferment au public**

Jean-Louis Gatschliné ne souhaite pas que le Pays des Vosges saônoises soit considéré comme un simple espace à occuper. « Il faut conjuguer le développement des activités humaines avec la préservation de l'environnement », explique le maire de Saint-Germain. Car c'est bien la qualité de l'environnement qui va attirer une forme d'élite qui va fonctionner dans les industries Et de rappeler qu'au XIX<sup>e</sup> siècle la Haute-Saône était le deuxième département industriel de France.

Au passage, l'élu s'interroge sur l'usage qui se réclame aux Mille étangs et de tous ces chemins qui se ferment au public. Le touriste devient un pour regarder les étangs derrière les



Jean-Louis Gatschliné, maire de Saint-Germain, insiste sur l'impérieuse nécessité de préserver l'environnement, comme ici la tourbière de Saint-Germain. Photo P.L.

collitures ? s'interroge-t-il. Suivent des échanges nourris et de qualité avec la salle et des propositions des participants concernant l'amélioration de l'offre hôtelière, la valorisation des filières courtes. Michel Antony, du Comité de vi-

gibles, ne manque pas de souligner qu'il faut conserver les services publics. Thierry Bordot reconnaît qu'il est difficile de maintenir ses services en milieu rural. Auparavant le maire de Saint-Loup et président du Pays des Vosges saô-

noises, avait rappelé qu'un territoire rural ne devait pas imiter le tram du numérique. Avant de préciser qu'il était important de poser un diagnostic et d'indiquer les pôles à développer.

Patricia LOUIS

Article de presse paru suite à la réunion publique de Lure

VILLERSEXEL

Les Affiches de la H-S n° 04/05/18

### Tourisme

## Un projet pour relancer les Vosges saônoises

**Le Pays des Vosges saônoises a présenté, jeudi, son diagnostic sur l'état de ce territoire et leurs pistes pour le redynamiser, dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (Scot). Il s'agit de la sixième réunion publique.**

Gérard Pelletier, président de la communauté de communes du pays de Villersexel (CCPV), est le premier à prendre la parole : « Cette réunion est importante. Si on veut aménager, je suis persuadé qu'il faut dégager des orientations qui nous rassemblent. On a besoin de tous les citoyens. Le Scot est un document d'urbanisme et d'aménagement définitif des perspectives du territoire. "l'objectif est de donner une vision très globale de l'état des lieux", a précisé Laurent Seguin, maire de Fauconney-et-la-Mer et élu réélu.

**Lien entre désindustrialisation et population démographique**

Florence Guillon, chargée de mission Scot, a alors dressé son diagnostic : « la production est le pilier économique historique du territoire, avec 3 400 emplois industriels, soit 21% de l'emploi total. Il faut modifier pour la forte diminution de 16% entre 2009 et 2012 ». Le nombre d'emplois agricoles régresse mais leurs produits bénéficient de labels de qualité et les circuits courts se développent. « Cela participe à une meilleure connais-

sance de la profession».

Le pays des Vosges Saônoises subit également une désindustrialisation, baisse de 4 800 emplois depuis 1975, en qui a pour conséquence de diminuer également la population, baisse de 8 000 habitants depuis 1982 pour descendre à 82 379 habitants. Par ailleurs, il est constaté un vieillissement de la population amenant des questions sur la main d'œuvre et la transmission du savoir. La problématique des fiches industrielles entre en compte, 50 hectares. « Il y aura un gros enjeu dans le Scot pour récupérer d'un côté quelque chose comme l'ancienne filature de Rouchamp », tandis que l'activité du bois se doit d'être mieux structurée.

Le numérique s'avère être indispensable. « On doit avoir des territoires ruraux mais vivants. Le numérique est un levier de cette attractivité».

Le tourisme est également une piste importante grâce à la diversité des paysages, le patrimoine du territoire et la biodiversité.

**Endiguer le déclin démographique**

Mathieu Besnier, en charge de l'élaboration du Scot, détaille trois enjeux : un enjeu d'attractivité, un enjeu de croissance et un enjeu d'équité. Il a alors exposé le projet d'aménagement et de développement de zones d'activités. Il a alors exposé le projet d'aménagement et de développement de zones d'activités. Il a alors exposé le projet d'aménagement et de développement de zones d'activités. Il a alors exposé le projet d'aménagement et de développement de zones d'activités.



Florence Guillon expose son diagnostic

aux enjeux d'attractivité des zones actives de maintien de l'usage agricole à l'obligement de la durée de vie et du vieillissement de la population, le Pays des Vosges Saônoises est forcé de se réinventer pour s'imposer davantage aux dynamiques extérieures et jouer pleinement son rôle de territoire actif et industriel.

Dans un premier temps, l'objectif est d'endiguer le déclin démographique, de 1,7% entre 2010 et 2015, pour atteindre les 85 300 habitants en 2040, soit au-delà de la projection la plus optimiste de l'INSEE, en structurant le territoire et en confortant l'armature urbaine. Sur le plan économique, il est préconisé de positionner les filières productives et agricoles avec une politique de soutien, d'aménagement et économique mais également de développer le tourisme industriel, à la révolution numérique, aux évolutions économiques et touristiques,

bilisation du parc ancien patrimonial en 2014 il y a 13% de logements vacants. l'objectif est de 10% en 2040. Pour la mobilité, il faut renforcer l'offre autour des gares du territoire, encourager les pratiques alternatives et les transports durables comme les voitures électriques ou encore soutenir un réseau de covoiturage routier et ferroviaire qualitatif, d'autant que pour Florence Guillon « La ligne LGV Paris-Bâle est une opportunité, elle traverse Epinal, Belfort et Besançon et cela encourage le travail, si le Hôpital et développe, on peut se rendre à Paris ou à Lyon en 2 h 30 ». La démarche des transports en commun entre d'ailleurs dans le même cadre que la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il est recommandé de préserver le patrimoine naturel ainsi que la qualité des cours d'eau. Pour le tourisme, la valorisation des paysages variés du territoire est indispensable.

Le financement de ce projet devra être tenu par les communautés de communes concernées, « à chacun de s'engager au projet Scot », a ajouté Florence Guillon. Gérard Pelletier, qui tient à ce que l'Opignon soit le pôle touristique de Villersexel, a voulu rendre hommage aux associations : « Il s'agit de la première ressource, des hommes et des femmes de bonne volonté avec des idées, des jambes et des cœurs. Le tissu associatif est opérationnel ! », le président a alors pris un exemple les chasseurs de Serres qui sont au nombre de 2160. Toutefois, l'investissement a été marqué par Bruno Sallé, maire d'Oppenans : « Le budget de moins de 40 ans est une épave rare ». Chaque citoyen pourra exprimer ses attentes dans les registres de concertation au siège du Pays des Vosges Saônoises ainsi que dans les communautés de communes du territoire. »

M.(L.P)

Article de presse paru suite à la réunion publique de Villersexel

## ► Réunion de présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été conviées le 21 juin 2018 à l'occasion d'une réunion de présentation des grands axes du PADD. 31 personnes ont assisté à la séance. Celles qui le souhaitaient ont pu faire part de leurs observations sur le projet de PADD travaillé en amont avec les élus et les membres du Comité de Suivi du SCOT. Le Président a conclu la matinée en se réjouissant que chacun ait constaté l'ambition du PADD, en remerciant les partenaires pour leur implication dans ce projet et en notant l'importance des expressions de chacun.



*Réunion des PPA à Lure – 21 juin 2018*

## ► Atelier dédié à l'environnement et à la trame verte et bleue

Dans le cadre de l'élaboration du DOO, un atelier de travail sur le thème de l'environnement et de la trame verte et bleue a été organisé le 20 septembre 2018. Il a permis de mettre en discussion avec la trentaine de participants (élus et partenaires) des propositions de prescriptions et de recommandations et de débattre des différents éléments qui pourraient être intégrés au DOO dans ce domaine.



*Atelier environnement et TVB à Lure – 20 septembre 2018*



## ► Séminaire « Du PADD au DOO »

Les élus du territoire (maires et membres du Comité syndical) et les partenaires (DDT, Conseil départemental, Région, Chambre d'agriculture, Parc Naturel des Ballons des Vosges, etc...) ont été invités à participer à un séminaire de travail le 18 octobre 2018 à l'EcoParc La Filature de Ronchamp.

En amont de ce séminaire, la 6<sup>ème</sup> lettre d'information consacrée au SCoT a été éditée afin de présenter les grands axes stratégiques du PADD.

Au programme de la journée :

- présentation de ce qu'est un DOO, de son contenu et de ses obligations réglementaires ;
- deux séquences thématiques sur le développement résidentiel et le développement économique afin d'aborder plus précisément certains éléments et leur possible formulation dans le DOO.

La soixantaine de participants a pu s'exprimer au regard des propositions faites pour orienter la rédaction du DOO.



Séminaire « Du PADD au DOO » à Ronchamp – 18 octobre 2018

## ► Atelier thématique « agriculture »

Les élus, les partenaires et les représentants de la profession agricole ont été conviés à un atelier de travail dédié à la thématique agriculture le 26 novembre 2018. Cette séance a permis à la vingtaine de participants de débattre sur la base de propositions de prescriptions et de recommandations qui pourraient figurer dans le DOO.



Atelier thématique « agriculture » à Lure – 26 novembre 2018

## ► Débat sur les orientations générales du PADD

Conformément à l'article L.143-18 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

Ce débat s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises le jeudi 8 novembre 2018.

Samedi 10 novembre 2018

LURE ET SA RÉGION | 19

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

# Les enjeux et orientations du SCOT

Le débat d'orientation pour la mise en place du SCOT du pays des Vosges saônoises a mobilisé les énergies jeudi à l'Espérance du Sapin. Pour quel projet d'aménagement et de développement durable ?

Les conseillers syndicaux ont débattu les enjeux du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'aune d'une actualité qui veut que l'on se pose des questions sur les ressources en eaux des villages de la montagne, d'un plan de déplacement urbain au vu de l'augmentation du prix des carburants ou encore de la redynamisation du territoire autour de la dorsale des villes et bourgs centres.

Pour Philippe Plantin-Oriest, du cabinet Economie, aménagement et urbanisme (E.A.U.), qui a mené l'étude préliminaire à la mise en place du SCOT, il s'agit en effet de se donner les outils pour redynamiser le territoire à l'horizon 2040. Et avec pour objectif de faire passer le nombre d'habitants du pays à 87 000, soit une augmentation de population de six points. Un objectif « réaliste » pour Thierry Bordinat, le président du Pays des Vosges du Sud, interpellé par des conseillers sur son positionnement face aux autres centres dont Vesoul qui place la barre à 10 points. « Est-ce que l'on est assez ambitieux », s'interroge Eric Petitjean de Froideconche.

« Si on veut attirer une population supplémentaire, il faut lui donner des emplois et de la qualification. » Henry Saintigny, maire de Servance.

appelons que le diagnostic du cabinet d'études avait mis en avant trois grands enjeux pour le territoire. À savoir l'attractivité, la croissance et l'équilibre. Le tout décliné autour d'une stratégie de développement adossée sur l'affirmation d'une dorsale économique traversant le pays par ses pôles de Saint-Loup, Fozgerolles, Luxeuil et Lure. Et le projet d'aménagement et de développement durable de faciliter sur six grandes orientations dont le redressement démographique, le développement

et urbanisme (E.A.U.), qui a mené l'étude préliminaire à la mise en place du SCOT, il s'agit en effet de se donner les outils pour redynamiser le territoire à l'horizon 2040. Et avec pour objectif de faire passer le nombre d'habitants du pays à 87 000, soit une augmentation de population de six points. Un objectif « réaliste » pour Thierry Bordinat, le président du Pays des Vosges du Sud, interpellé par des conseillers sur son positionnement face aux autres centres dont Vesoul qui place la barre à 10 points. « Est-ce que l'on est assez ambitieux », s'interroge Eric Petitjean de Froideconche.



Les enjeux du SCOT passent par une meilleure irrigation des territoires de montagne et des petits villages via l'articulation économique de la dorsale Saint-Loup, Luxeuil, Lure. Photo A.R.

des filières productrices agricole et touristique, la facilitation des mobilités, le renforcement l'offre de services. « On est à un moment où pas mal de choses vont changer, explique Gilles Grosjean de Clairegoutte, notamment sur le plan du climat et de l'énergie. Il nous faudrait des perspectives un peu plus avancées. »

Autre inquiétude, celle d'André Dinaut, le maire de Saint-Bresson, qui voit dans cette mise en place « le danger d'un SCOT à deux vitesses » mettant à l'écart du développement des centres bourgs... les petits villages. C'est Henri Saintigny, le maire de Servance, qui semble donner la clé : « Si on veut attirer une population supplémentaire, il faut lui donner des emplois et de la qualification. » Et de déplorer que le futur SCOT n'intègre pas la dimension formation.

La réflexion à long terme est effectivement tout l'enjeu du débat sur le SCOT. Pour Laurence Henry de La Rosière, le projet doit tenir compte de la problématique de la ressource en eau très tendue dans les villages de la montagne. Et éven appeler aux compléments d'aménagement du futur SCOT. Mais le danger comme le

Alain ROY

Article de presse paru suite au Comité syndical du 8 novembre 2018

Une interview du Président est également parue à l'issue du débat sur les orientations générales du PADD afin de préciser la stratégie d'aménagement du territoire.

Dimanche 18 novembre 2018

**PAYS DES VOSGES SAÔNOISES**

# Le SCOT : un outil d'irrigation

Le Pays des Vosges saônoises a fixé, le 8 novembre dernier, les orientations de son projet d'aménagement et de développement durable, préfigurant le SCOT. Document stratégique et outil de consensus.



Le SCOT devra être un outil d'irrigation économique des trois pôles de la dorsale des Vosges Saônoises en direction des centres bourgs et des villages. Photo : A.R.

« On est parti du principe que cette réflexion sur le territoire a pour origine la notion même de Pays, » estime Thierry Bordot, le président du PETR et maire de Saint-Loup-sur-Semouse.

Car ce projet d'aménagement et de développement durable (notre édition du 10 novembre) devra préfigurer le Schéma de cohésion territoriale (SCOT) qui sera adopté avant la fin de la mandature des conseillers syndicaux. C'est-à-dire fin 2019 début 2020. Il concernera 148 communes (de six communautés) pour 86 000 habitants.

Et le président du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) de définir une priorité : celle d'une nécessaire visibilité du Pays à côté des pôles métropolitains que sont Belfort-Montbéliard, Nancy ou même de Vesoul. « Nous savons bien que nous n'avons ni les mêmes ambitions, ni les mêmes atouts, estime Thierry Bordot. Mais nous avons un grand intérêt à réaffirmer et structurer le sillon sous-vosgien. » Et d'appuyer l'idée d'une dorsale structurante qui passe de Saint-Loup Fougères, à Luxeuil et Lure, entre caractère industriel et agricole.

rer le sillon sous-vosgien. » Et d'appuyer l'idée d'une dorsale structurante qui passe de Saint-Loup Fougères, à Luxeuil et Lure, entre caractère industriel et agricole.

**Pour un territoire plus attractif**

Le PETR a pour ce faire d'autres atouts à faire valoir. « Notre territoire conjugue un tissu industriel encore très présent à un cadre de vie préservé. Ce serait bien de le faire savoir aux entreprises qui cherchent à s'implanter et à une population qui recherche un cadre de vie paisible. »

Le président insiste aussi sur le fait de placer une réflexion forte sur l'irrigation du territoire vers l'ouest : Faucogney, Mélisey sans oublier Villersexel. « Il conviendra aussi de renforcer les bourgs centres via un travail sur l'offre de services, de logements et en faire une vraie logique de développement pour rendre le territoire plus attractif. »

Tout part des forces et des atouts du territoire estime encore le président. « Je n'ai encore jamais vu une entreprise frapper à ma porte pour

créer 300 emplois comme ça en passant devant... Il faut que l'impulsion et le désir viennent de chez nous. » Et de citer en exemple la filière bois, la forêt couvre en effet 49 % des 1520 km<sup>2</sup> du Pays des Vosges saônoises. « Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui de cette richesse qui est la nôtre. On a une matière première que tout le monde nous reconnaît, développons un vrai circuit court pour transformer chez nous le bois coupé ici. Une piste pourrait être l'objet modulaire en bois pour l'habitat et les équipements sportifs... »

Thierry Bordot sait que le territoire est « sur une économie en transition ». « On a déjà perdu nos filatures et le meuble aujourd'hui, ce n'est pas simple... »

Et de prôner une vraie notion d'irrigation économique à partir des trois pôles de la dorsale en direction des centres bourgs et des villages. « On n'a pas d'autre choix ni d'autre stratégie pour s'en sortir, » conclut le président du pays des Vosges saônoises.

Alain ROY

Article de presse

**49** La forêt couvre 49 % des 1520 km<sup>2</sup> du Pays des Vosges saônoises.

► Réunion de présentation du DOO aux Personnes Publiques Associées

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été conviées le 6 février 2019 à une réunion de présentation du DOO. Les personnes présentes ont fait part de leurs remarques sur les thématiques de l'agriculture, l'organisation économique du territoire, les modes d'urbanisation, les diversités paysagères.

► Réunion publique sur le DOO

Une réunion publique s'est tenue le jeudi 7 février à 18h30 à l'espace du sapeur à Lure.

Des affiches annonçant la réunion ont été envoyées dans les 145 communes et 6 communautés de communes.

Une trentaine de personnes était présente et a pu échanger sur le rôle du SCoT vis-à-vis des documents d'urbanisme locaux et sur les enjeux de densités et de consommation d'espaces.

## 2. LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

## A. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Un certain nombre de questions a été posé par les participants, questions qui sont regroupées par thème par souci de clarté :

### La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration :

- Surtout lors de la première séquence de réunions publiques combinant diagnostic / enjeux / premiers axes du PADD, plusieurs interrogations ont porté sur la procédure, la durée d'élaboration, la capacité du SCoT à anticiper les évolutions socio-économiques et comportementales des habitants (articulation avec les documents d'urbanisme locaux, capacité à faire du SCoT...).

### L'identité du territoire et son positionnement :

- Ces questions ont principalement été évoquées lors des réunions publiques diagnostic-PADD au travers de l'intérêt pour les Vosges Saônoises de capitaliser sur son positionnement géographique au carrefour des nouvelles grandes régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.
- D'autre part, des leviers ont été évoqués afin de permettre au territoire d'endiguer le déclin démographique de ces dernières années :
  - accueillir davantage d'entreprises pour créer des emplois au sein du territoire ;
  - développer une offre de formation visant à attirer davantage de jeunes ;
  - renforcer l'accessibilité au numérique (internet et téléphonie).

### L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire :

- Lors de la présentation des axes du PADD, comme du DOO, les questions portaient sur l'articulation entre les objectifs résidentiels et économiques entre les polarités du territoire. Quelques intervenants exprimaient leurs craintes que certains espaces du SCoT soient mis à l'écart du développement, particulièrement les communes rurales les plus éloignées de l'axe de développement Epinal / Belfort.
- D'autres personnes exprimaient le souhait que le projet soit collectivement réalisé, durable et accessible aussi bien pour les générations présentes que futures, équilibré pour que chaque partie du territoire puisse révéler ses atouts.

### Le développement économique :

- Pour que le territoire soit davantage attractif, la question d'une nouvelle offre de formation sur le territoire est jugée essentielle. Une offre de formation spécifique en lien avec l'industrie, la robotique ou la filière bois devrait être développée au regard des caractéristiques du tissu économique local. Les relations avec la Région devront en ce sens être renforcées.

### Les enjeux de mobilité avec les territoires voisins et au sein du SCoT :

- Dans une optique d'amélioration des mobilités au sein du territoire, la pratique du covoiturage devra être facilitée et des navettes collectives entre communes, principalement pour les personnes âgées pour leur permettre l'accès à un certain nombre de services et équipements pourraient être proposées, même si l'impact financier pour la collectivité n'est pas neutre. La réalisation d'une étude menée par le Conseil départemental est rappelée et permettra d'identifier les localisations à privilégier sur le territoire (dans les pôles de l'armature, autour des nœuds routiers, des gares, ...).

## Le tourisme comme levier d'attractivité pour l'ensemble des territoires du Pays des Vosges Saônoises :

- Le tourisme comme « locomotive » économique : existe-t-il des axes de développement différencié et des actions pour thématiser et spécialiser ce sujet : affaire, nature, patrimoines, etc... y a-t-il un grand projet touristique sur le territoire ? Les actions devraient être renforcées avec les territoires voisins de façon à insérer l'offre touristique des Vosges Saônoises dans des parcours touristiques plus larges et captant un bassin de population plus important.
- Dans cette optique, il serait opportun de développer la pratique des mobilités douces, en développant notamment les déplacements en vélo sur le territoire, dans la continuité des projets de voies vertes portés par certaines communautés de communes.
- D'autre part, le public partage le fait que le territoire a un problème de notoriété. Le tourisme peut être une réponse et laisser la possibilité à chaque village de mettre en valeur une richesse patrimoniale locale.

## Le paysage et les ressources naturelles :

- Deux principaux points ont été évoqués :
  - La mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCoT et ses impacts sur les zones urbaines proches et sur les activités agricoles ;
  - La préservation des activités agricoles en milieu rural, notamment pour l'entretien des paysages dans le secteur des Mille Etangs.

## L'offre en équipement et service :

- Les difficultés d'accès aux services publics et plus particulièrement aux équipements de santé ont été soulevées, ainsi que les obstacles rencontrés par les communes pour attirer des professionnels de santé sur le territoire, ceci même malgré la présence de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires.

## Autres questions :

- Les besoins de développement, en lien avec les nouveaux modes constructifs : capacité à mobiliser les dents creuses qui appartiennent à des privés, cohérence de l'aménagement, pertinence des réserves foncières, capacité de développement des communes en-dehors des zones urbanisées.
- Les capacités de développement de l'agriculture et le développement des circuits courts, sources de revenus complémentaires pour de nombreux exploitants.
- Le développement de l'habitat « vert » ou en bois comme vecteur d'une nouvelle image pour les Vosges Saônoises et permettant de développer de nouvelles activités sylvicoles sur le territoire.

## B. LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS

Les observations du public, dans les réunions publiques ont permis, dans certains cas, de préciser ou d'enrichir les axes, orientations et objectifs du SCoT.

Dans les faits, ces observations tournaient autour de plusieurs questions fondamentales, que le tableau ci-dessous regroupe, en mettant en regard la suite que le SCoT a réservée à ces points d'observation et leur prise en compte dans l'évolution des documents :

<u>Thèmes regroupés des observations</u>	<u>Prise en compte et suites</u>
<p><b><i>La procédure de SCoT, la gouvernance et le mode d'élaboration</i></b></p>	<p>Cette question n'est que partiellement du ressort du SCoT. S'il détermine sa propre gouvernance, il ne décide pas des modes de gouvernance et des actions portées par le PETR, les communautés de communes ou les communes du périmètre (6 CC et 146 communes).</p> <p>En outre, le calendrier mis en œuvre pour la révision du SCoT a permis de respecter les impératifs de rythme de l'élaboration et de laisser le temps à la réflexion des élus et de la population au travers des réunions publiques et de la communication autour du SCoT.</p>

### ***L'identité du territoire et son positionnement***

Les points évoqués sur ce thème ont mis en exergue un besoin d'ouverture du territoire avec les territoires environnants. En ce sens, le SCoT cherche à renforcer son attractivité, il est désireux d'accroître ses capacités à s'arrimer aux grands flux environnants (comme le témoigne le positionnement exprimé par les élus au travers du PADD).

D'autre part, en résonnance avec les remarques liées au maintien d'un certain dynamisme de la ruralité, le SCoT vise à la recherche de compromis entre maintien de l'identité rurale du territoire et dynamisme économique en résonance avec la baisse du nombre d'emplois enregistrées sur le territoire au cours de ces dernières années.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre les territoires, le manque de notoriété et de reconnaissance des Vosges Saônoises, et plus largement du département de la Haute-Saône, le levier du développement touristique est partagé par l'ensemble des participants aux réunions publiques (citoyens et élus) pour rendre le territoire davantage lisible. Le SCoT place donc le développement touristique au cœur de sa stratégie, dans une perspective de notoriété, de mise en valeur de ses richesses patrimoniales et naturelles, et dans une moindre mesure de développement économique.

<p><b><i>L'échelle du SCoT et l'équilibre du territoire</i></b></p>	<p>Ces questions ont donné lieu à des objectifs de développement réalistes au regard des capacités de développement de chacune des polarités du territoire.</p> <p>Le SCoT a cherché à concilier volonté et besoins de développement avec impératif de limitation de la consommation d'espace, dans le cadre de nouveaux modes constructifs qualitatifs, mais préservant la ruralité du territoire.</p>		<p>SCoT et le DOO porte témoignage de cette priorité (trois niveaux de polarités mis en exergue dans le DOO), envisagée comme un moyen de développement et de soutien à l'attractivité du territoire.</p>
	<p>Les remarques quant à la capacité de développement des communes ont donc été prises en compte, dans le cadre des orientations légales actuelles de l'urbanisme quant à l'organisation des développements urbains et à leur densité.</p>	<p><b><i>Le développement économique</i></b></p>	<p>Si la question du développement d'une offre de formation est revenue à plusieurs reprises, il est rappelé que le domaine d'intervention du SCoT en la matière reste limité. Néanmoins en cherchant à développer une stratégie de renforcement des polarités en y proposant des niveaux de services suffisants, le SCoT amène les collectivités à prévoir les conditions nécessaires au développement d'une offre de formation en corrélation avec les besoins des entreprises locales (industrie métallurgique, services à la personne, robotique, intelligence artificielle, travail du bois, ...</p>
	<p>Concernant le rythme global de développement du territoire, une réflexion poussée a été impulsée dans le cadre de l'élaboration du SCoT, qui a abouti à des objectifs, notamment résidentiels, calibrés au regard du rôle joué par les communes au sein de l'armature urbaine définie dans le PADD.</p> <p>Le SCoT a travaillé sur les conditions, complexes et cumulatives, de l'attractivité du territoire et de chacun de ses pôles, en utilisant les leviers d'urbanisme (surfaces, modes constructifs, etc...) qui sont au centre de ses compétences, mais en traitant également les questions de service et d'aménités urbaines qui donnent corps aux objectifs de développement urbain.</p> <p>En particulier, l'architecture générale du territoire en matière de polarités a été mise au centre de la réflexion du</p>	<p><b><i>Les enjeux de mobilités avec les territoires voisins et au sein du SCoT</i></b></p>	<p>Les enjeux de mobilité ont particulièrement été évoqués au sein des espaces ruraux et sous le prisme des mobilités douces en lien avec les activités touristiques.</p> <p>Su ces points, le SCoT met en avant les conditions visant à renforcer les mobilités avec les territoires voisins en soutenant notamment la mise en 2x2 voies de la RN57 pour renforcer les liaisons avec les territoires vosgiens ou en inscrivant le maintien des liaisons ferrées existantes comme l'une de ses priorités.</p>

<p><b>Le tourisme comme levier d'attractivité pour l'ensemble des territoires du Pays des Vosges Saônoises</b></p>	<p>Comme évoquée précédemment, la question du développement du tourisme occupe une place de choix dans le cadre du SCoT, partagée par tous. Au-delà des conséquences envisagées en matière de notoriété pour le territoire, les enjeux touristiques sont également liés aux mobilités (mobilités douces) à la valorisation du patrimoine bâti et naturel et à leur mise en réseau au sein des Destinations touristiques « Vosges du Sud » et « Vallée de l'Ognon ». La stratégie du SCoT affirme ainsi une offre touristique orientée sur le « bien-être », « nature / loisirs », « histoire / patrimoine » et « savoir-faire ».</p>
<p><b>Le paysage est les ressources naturelles</b></p>	<p>Au sujet de la trame verte et bleue, le DOO du SCoT s'est attaché à préciser les effets pratiques de la trame verte et bleue et notamment des réservoirs de biodiversité sur les communes et sur les espaces considérés, tout en rappelant que l'échelle SCoT est celle des 6 EPCI et qu'il appartient aux PLU(i) de traiter à l'échelle de la « parcelle » dans un souci de proximité.</p> <p>Le DOO du SCoT a évolué sur ce point, pour faciliter cette transcription des orientations du SCoT au niveau des documents d'urbanisme locaux et pour préciser les usages possibles de chacun des éléments constitutifs de cette trame verte et bleue.</p>

<p><b>L'offre en équipements et services</b></p>	<p>Dans la réflexion sur les polarités, la question de la proximité, élément de la ruralité, a également été abordée, notamment en ce qui concerne les équipements et les services à la population, envisagés comme un moyen de créer une nouvelle attractivité du territoire.</p> <p>Sur cette question, le DOO du SCoT vise à permettre le développement d'une offre de formation, à faciliter l'accès à une offre de santé de proximité, notamment en encourageant le regroupement de professionnels de santé au sein d'un même équipement, ou encore à permettre le développement d'équipements destinés à l'accueil de la petite enfance ou aux personnes âgées.</p>
<p><b>Autres thèmes abordés</b></p>	<p>En réponse aux multiples remarques émanant du public, mais également des élus, le SCoT a mis en avant au sein du PADD l'irrigation de l'ensemble du territoire en réseaux numériques comme une condition indispensable au développement résidentiel, touristique et économique.</p> <p>Concernant l'agriculture, secteur d'activité historique du territoire avec l'industrie, et les interrogations relatives au maintien sur le long terme des exploitations, la stratégie économique du SCoT vise à conforter l'agriculture, ainsi que la sylviculture, dans leur rôle d'acteur économique et environnemental. Pour ce faire, des objectifs de valorisation des potentialités locales sont visées, particulièrement en matière d'énergie et des savoir-faire locaux par exemple</p>



	avec le développement des circuits courts ou la volonté de conforter une filière bois sur le territoire.
--	--

## ► Conclusion

La concertation réalisée par le Pays des Vosges Saônoises lors de l'élaboration du SCoT :

- A répondu aux conditions posées par le code de l'urbanisme en ce qu'elle a associé les communes, les EPCI, les personnes publiques associées, les associations, la population à la révision du SCoT à chaque étape du processus ;
- A permis de préciser, d'enrichir, voir de modifier les orientations et objectifs du SCoT, en tenant compte des souhaits, remarques, observations et contributions des communes, des personnes publiques associées, des associations, et de la population, notamment en ce qui concerne les questions suivantes, qui figurent désormais en bonne place dans les objectifs et orientations du SCoT :
  - La perspective d'un nouveau « souffle démographique » du territoire et d'amélioration de son attractivité ;
  - Le renforcement du rôle du tourisme dans l'ensemble du territoire dans les perspectives de développement portées par les 6 EPCI ;
  - Les orientations de préservation et de valorisation de l'environnement et notamment de la trame verte et bleue déterminée par le SCoT, autour d'une préservation de la richesse écologique des espaces, sans obligations nouvelles à l'égard de l'agriculture ;
  - L'importance du renforcement de l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises locales, remarques mises en relief dans le PADD.

# ANNEXES

*Exemples de lettre d'informations sur le SCoT  
réalisée par le Pays*



## L'actualité du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Numéro 1 - Février 2017

### Le mot du Président

*Elaborons ensemble le SCOT pour définir une vision partagée de l'avenir de notre territoire !*

*Nous sommes confrontés aux grands défis environnementaux que sont la lutte contre le changement climatique, l'arrêt du gaspillage foncier et la préservation durable de la biodiversité. Notre territoire se transforme, ses habitants ont de nouvelles attentes et de nouveaux besoins, les centres de nos villes et de nos villages se dépeuplent... Cependant, notre territoire possède des richesses indéniables.*

*Pour faire face à ces problématiques et mettre en avant nos atouts, il est important que les 146 communes du Pays des Vosges Saônoises, élus, habitants et acteurs économiques, réfléchissent ensemble à l'avenir de notre territoire. La question est de savoir « quel territoire voulons-nous pour demain, avec quelle organisation, quels services ? ». Le SCOT nous servira à réfléchir à notre stratégie commune pour anticiper et aider les collectivités à faire face à ces changements.*

*L'union nous permettra d'être plus forts pour les négociations que nous aurons à mener avec l'Etat, la Région et le Département.*

*Aussi, je vous invite à nous rejoindre afin de construire collectivement ce projet de SCOT.*

**Thierry BORDOT**

*Président du PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse*

### Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un **document de planification stratégique** à l'échelle intercommunale. Il vise à mettre en cohérence les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement, ...) sur de larges bassins de vie en bâtissant un réel projet de territoire.

Créés par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains du 13 décembre 2000, les SCOT ont été complétés et enrichis en 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2) puis en 2014 par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) pour une meilleure prise en compte des problématiques environnementales et de consommation de l'espace.

L'élaboration de ce document de planification doit permettre aux élus de **partager une culture commune** à l'échelle du territoire du Pays des Vosges Saônoises. Le SCOT sera la traduction d'une vision partagée et cohérente de l'espace en matière d'aménagement et de développement durable.

Le SCOT sera également l'occasion pour les élus de se **questionner** sur un panel de thèmes très variés et d'imaginer ensemble, avec les habitants et les acteurs économiques, le territoire de demain.

Enfin, un SCOT applicable permettra aux élus de régler la question de l'urbanisation limitée qui implique que toute extension des zones urbaines dans les documents d'urbanisme n'est pas possible sans dérogation préalable de l'Etat.

### Le rôle « intégrateur » du SCOT

Les dernières lois ont renforcé le caractère « intégrateur » du SCOT. Cela signifie que le SCOT est chargé d'**intégrer les documents de planification de rang supérieur** ; il s'agit entre autres pour notre territoire de la loi Montagne, de la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Breuchin et de l'Allan, du Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou encore du

futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SCOT devient ainsi un **document pivot**. Il est le seul auquel les documents d'urbanisme locaux (PLUI, PLU et cartes communales) doivent se référer juridiquement pour assurer leur légalité. Ces documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCOT.

### Le contenu d'un SCOT

Le SCOT est composé de 3 documents dont l'élaboration vient de commencer sur notre territoire :

#### Le rapport de présentation

Il explique les **choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs. Il est réalisé à partir d'un **diagnostic socio-économique**, de l'**état initial de l'environnement** et de scénarios de développement. Ces éléments servent aux élus pour arrêter leurs choix en matière de développement.

Le SCOT est soumis à une **évaluation environnementale**. Celle-ci analyse les incidences de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, justifie les choix opérés et définit des critères et indicateurs permettant de mesurer les résultats de l'application du schéma (tous les 6 ans après son approbation).

#### Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Il fixe les objectifs des politiques publiques sectorielles : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, développement économique, touristique et culturel, qualités paysagères, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc... Il est l'**expression du projet politique** des élus.

#### Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Il traduit le PADD en orientations opposables aux documents d'urbanisme locaux à travers des prescriptions et des recommandations.

### Principes d'un urbanisme durable

Le SCOT doit respecter les principes d'un urbanisme durable :

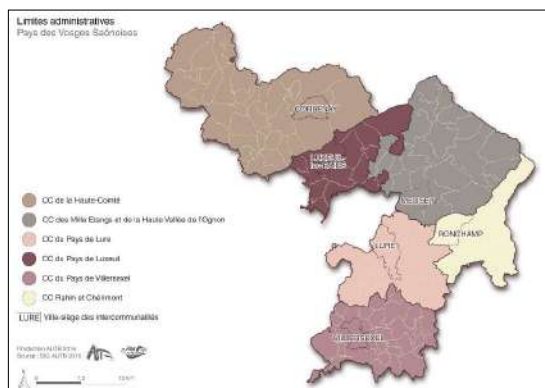
**Équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages, avec une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, une analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis dans les PLU et PLUI.

**Diversité** des fonctions urbaines et de mixité sociale.

**Respect de l'environnement** par la contribution à la transition écologique et énergétique : adaptation au changement climatique, diminution des émissions de gaz à effet de serre, recours aux énergies renouvelables, trames vertes et bleues, qualité paysagère...

## Le territoire du Pays des Vosges Saônoises

Le périmètre du SCOT du Pays des Vosges Saônoises a été arrêté par le Préfet le 26 décembre 2012. Il regroupe aujourd'hui **146 communes regroupées en 6 communautés de communes** qui vont élaborer ensemble un document stratégique en définissant la politique globale d'aménagement du territoire.



146 communes (dont 34 adhérent au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges)  
6 communautés de communes  
84 787 habitants  
Un territoire de 1520 km<sup>2</sup>

## L'élaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

### Le PETR du Pays des Vosges Saônoises

Les communautés de communes ont transféré la compétence SCOT au PETR du Pays des Vosges Saônoises en 2012 ; il est donc chargé d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale.

### Les différents niveaux de l'élaboration du SCOT et la gouvernance

**Portage politique** par les **élus** du Pays à travers le Comité syndical (instance délibérante), le Comité de Suivi du SCOT (instance dédiée au projet) et les 3 élus référents.

**Pilotage administratif** par l'**équipe technique** du Pays assistée de l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort – **AUTB**.

**Volets techniques** réalisés en partie en interne, par l'équipe technique du Pays (pré-diagnostic), et en externe. Deux prestataires ont été sélectionnés pour réaliser les études et documents nécessaires. Le premier, le bureau d'études **E.A.U.**, a une mission

d'élaboration du SCOT et d'animation des ateliers de travail ; le second, **L'Atelier des Territoires**, une mission plus ciblée sur les études environnementales du SCOT.

L'élaboration du SCOT nécessite la **mobilisation des acteurs des territoires** : les élus certes, mais aussi les habitants, les acteurs économiques, les institutionnels (DDT, Chambre d'Agriculture, DREAL, etc...). Aussi, des ateliers thématiques et des ateliers locaux (dans les communautés de communes) se tiendront prochainement. Ils permettront d'associer largement et de construire un projet partagé.

Une démarche de concertation sera menée tout au long de l'élaboration du SCOT afin d'expliquer le projet et de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants et autres acteurs du territoire. A cet effet, des documents seront régulièrement ajoutés au **dossier de concertation** (consultable aux sièges du

Pays et des communautés de communes), des articles paraîtront dans la presse et sur le site internet, des réunions publiques se tiendront afin d'informer et de recueillir le sentiment de la population **pour engager une dynamique de réflexion et d'élaboration collective**.

## Les grandes étapes du projet

2016	Lancement du projet
	Définition de la méthodologie et du planning
	Rédaction du pré-diagnostic
	Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la sélection des prestataires

2017	Diagnostic
	Sélection des prestataires
	Elaboration du diagnostic socio-économique
	Elaboration de l'état initial de l'environnement
	Bilan de la consommation foncière sur 10 ans
	Définitions des enjeux du territoire

1 <sup>er</sup> semestre 2018	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement des élus
	Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical

2 <sup>ème</sup> semestre 2018	Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
	Traduction réglementaire du PADD en prescriptions et recommandations

2019	Phase préalable à l'approbation
	Finalisation du dossier de SCOT
	Bilan de la concertation et arrêt du projet
	Enquête publique

1 <sup>er</sup> trimestre 2020	Approbation du SCOT
--------------------------------	---------------------

Pour plus de renseignements :

**Florence GUILLON**  
Chargée de mission SCOT  
PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Tél. : 03.84.30.10.11  
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr





## L'actualité du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Numéro 4 - Septembre 2017

### Le mot du Président

#### Le SCOT, ça avance !

Suite à la réunion de lancement du SCOT, nous avons déjà réuni la profession agricole à l'occasion d'un atelier de travail spécifique, puis de nombreux partenaires institutionnels lors du premier séminaire de présentation du diagnostic, suivi d'ateliers thématiques. Le Pays est également allé à la rencontre des élus et des techniciens des Communautés de Communes afin de les associer pleinement au processus d'élaboration.

Aussi, je vous invite à poursuivre ensemble notre effort de participation. Le prochain séminaire SCOT aura lieu le jeudi 16 novembre 2017.

N'hésitez pas à contacter Florence GUILLON, chargée de mission SCOT du Pays qui anime ce projet, suit les relations avec les bureaux d'études et est à votre écoute pour répondre à vos questions.

Thierry BORDOT

Président du PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse

### 1<sup>ère</sup> grande rencontre en phase de diagnostic : le séminaire SCOT

Le 22 juin dernier, le Pays des Vosges Saônoises a organisé le 1<sup>er</sup> séminaire SCOT. Pas moins de 70 personnes, élus, techniciens et partenaires institutionnels ont participé à cette étape intermédiaire de présentation du diagnostic. Cet état des lieux s'est poursuivi par des échanges avec le public, puis par un travail en ateliers sur les thèmes du cadre de vie, de l'économie et de l'environnement.



Séance plénière – Présentation du diagnostic



Travail en groupe sur le thème de l'environnement

### Le diagnostic, une étape fondamentale du projet

La phase de diagnostic a pour but de partager un état des lieux du territoire. Elle est essentielle pour comprendre le territoire, son fonctionnement. Elle permettra de donner un sens à son évolution à travers son histoire et sa stratégie de développement pour l'avenir. Le diagnostic est le fondement du projet de

SCOT ; le séminaire « prospective » de l'automne prochain invitera les participants à réfléchir et s'interroger sur l'ambition recherchée et le devenir du territoire, base du futur PADD (expression politique du projet).

### Quelques éléments de diagnostic présentés lors du 1<sup>er</sup> séminaire SCOT

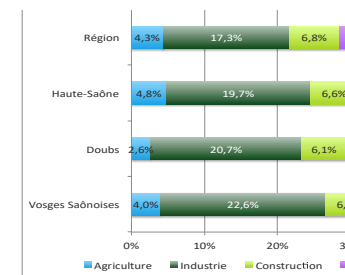
#### Un territoire historiquement industriel

5 900 emplois industriels, soit 22,6% des emplois

Des différences marquées entre les territoires :

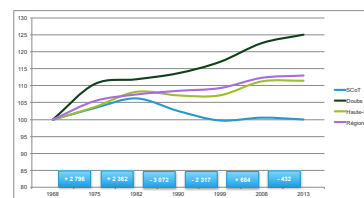
- Haute-Comté : 35%
- Mille Etangs : 32%
- Pays de Villersexel : 8%

Mais une baisse de 20% des emplois industriels entre 2008 et 2013 en lien avec la désindustrialisation progressive à l'échelle nationale.



Part de l'emploi industriel (Source INSEE, RP 2013- E.A.U.)

#### Des tendances démographiques liées à l'évolution de l'emploi



Un territoire de 84 787 habitants (INSEE, RP 2014) répartis sur 146 communes.

Une population en baisse depuis 1982 malgré une légère reprise récente. Des villes gagnent des habitants (Champagny, Lure, Villersexel) et d'autres en perdent (Faucogney et La Mer, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse).

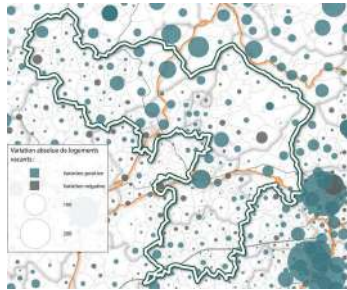
Evolution de la population (INSEE, RP 2013 – E.A.U.)

#### Une population vieillissante qui questionne les ressources humaines « actives »

Une baisse significative des classes d'âge 20-24 ans et 25-39 ans (études dans les villes, non-retour en fin d'études) et une augmentation de la population de plus de 55 ans :

- Problématique du renouvellement de la main d'œuvre
- Quelle offre de services adaptée aux mutations démographiques ?

### Un développement résidentiel limité mais un taux de vacance élevé

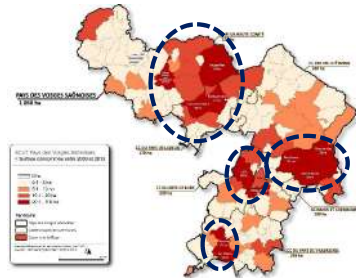


- 44 000 logements sur le territoire
- ¼ de maisons individuelles
- ½ des constructions antérieures à 1970

La construction de logements a largement profité aux villages. Sa progression a fortement baissé à partir de 2009 sous l'effet de la crise. Les prix de l'immobilier sont attractifs. Pour autant, le niveau de vacance reste important à l'échelle du territoire (11% soit 4 680 logements) et notamment en Haute-Comté et dans le Pays de Luxeuil. Les OPAH menées par certains territoires n'ont pas réussi à enrayer le phénomène de vacance.

Évolution des logements vacants entre 2008 et 2013 (INSEE)

### Une consommation foncière liée à la présence d'axes de communication

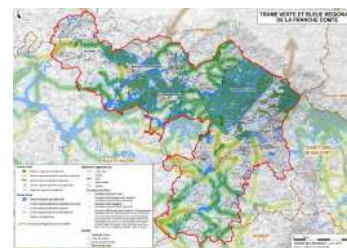


### Un territoire d'une grande richesse environnementale

Le Pays des Vosges Saônoises compte de nombreux boisements, cours d'eau, mares, tourbières, chaumes, etc... qui abritent une biodiversité remarquable. A ce titre, certains secteurs sont repérés selon divers classements : Natura 2000 pour le Plateau des Mille Etangs, réserve naturelle nationale pour les Ballons Comtois, ZNIEFF... Des dispositifs spécifiques de gestion ont également été approuvés : protection des captages d'eau potable, schéma d'aménagement et de gestion des eaux...

Pour assurer la fonctionnalité écologique du territoire, il est indispensable de préserver et restaurer les continuités écologiques, ou trame verte et bleue (TVB), et de les intégrer dans les réflexions du projet

global d'aménagement du territoire qui sera construit au fil de l'avancée des travaux et des réunions.



### Quelles perspectives de développement pour les Vosges Saônoises ?

Enjeu d'identité(s) : patchwork paysager et patrimonial, richesses du territoire, ...

Enjeu de croissance, se réinventer : développement d'activités résidentielles, non délocalisables, organisation du potentiel touristique, maintien d'une agriculture de qualité, diversification agricole, structuration de la filière bois, ...

Enjeu d'équilibre : définition de l'armature urbaine, amélioration de l'attractivité, renouvellement générationnel, maintien d'un certain niveau de services et d'équipements, développement du numérique, définition des objectifs de réduction de la consommation foncière, ...

### Les temps forts de la fin d'année 2017

Jeudi 16 novembre : second séminaire SCOT dédié aux enjeux et à la prospective

Décembre 2017 : rencontres avec les Communautés de Communes suite au séminaire

Fin 2017 – début 2018 :

- Réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées (PPA)
- Second atelier thématique « agriculture »

### Rappel : Les grandes étapes du projet à venir

<b>2017</b>	<b>Diagnostic</b>
X	Sélection des prestataires
<i>En cours</i>	<b>Elaboration du diagnostic socio-économique</b>
<i>En cours</i>	<b>Elaboration de l'état initial de l'environnement</b>
X	Bilan de la consommation foncière sur 10 ans
<i>En cours</i>	<b>Définitions des enjeux du territoire, prospective</b>
<b>1<sup>er</sup> semestre 2018</b>	<b>Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</b>
	Définition de la stratégie politique d'aménagement et de développement des élus
	Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2018</b>	<b>Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</b>
	Traduction réglementaire du PADD en prescriptions et recommandations
<b>2019</b>	<b>Phase préalable à l'approbation</b>
	Finalisation du dossier de SCOT
	Bilan de la concertation et arrêt du projet
	Enquête publique
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2020</b>	<b>Approbation du SCOT</b>

Pour plus de renseignements :

**Florence GUILLON**  
Chargée de mission SCOT  
PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Tél. : 03.84.30.10.11  
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr



# L'ACTUALITÉ DU SCOT DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES



## LE MOT DU PRÉSIDENT

### Objectif SCOT !

Les prochains mois verront la finalisation des travaux menés pour l'élaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises. Un certain nombre de rencontres vont ponctuer les prochaines semaines afin de finaliser le projet que nous avons défini ensemble pour notre territoire.

D'ici 2040, le territoire devra se réinventer avec pour objectif principal le renforcement de son attractivité. Cela sera rendu possible grâce à l'implication des communes et communautés de communes, et aux compétences et atouts dont elles disposent.

**Thierry BORDOT**

Président du PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Maire de Saint-Loup-sur-Semouse

4<sup>ème</sup> séminaire SCOT :  
« Du PADD au DOO »  
Jeudi 18 octobre 2018  
à l'Ecoparc  
La Filature de Ronchamp

## ► FOCUS SUR...

### Le SRADDET : qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est un document stratégique qui détermine les grandes orientations et objectifs de la région Bourgogne Franche-Comté dans différents domaines : équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, lutte contre le changement climatique, protection et restauration de la biodiversité, etc...

Elaboré dans une large concertation, ce document de planification est en cours de co-construction. Le SCOT devra être compatible avec ce schéma prescriptif dont l'arrêt de projet est prévu en juin 2019. Le Pays participe régulièrement aux séances de travail techniques depuis le printemps 2017.

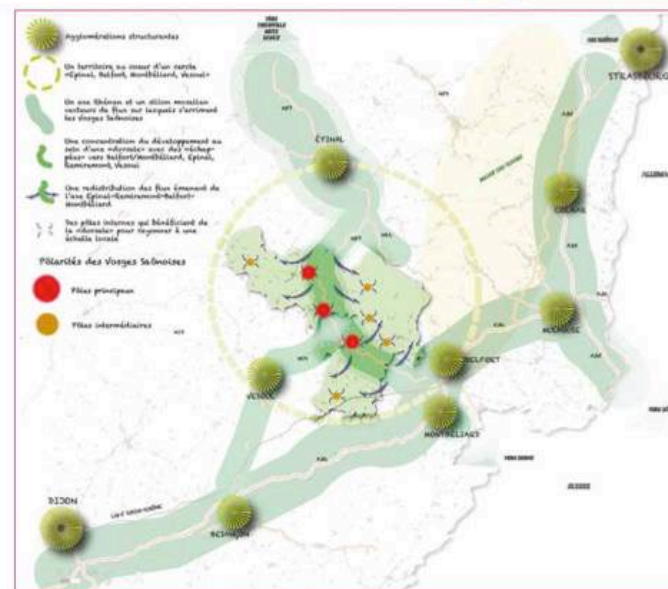
Dénommé Ici 2050 : imaginer la région demain, le SRADDET ambitionne de faire de l'attractivité le fil conducteur du schéma. 3 grands objectifs stratégiques déclinés en 9 orientations ont été identifiés :

- Accompagner les transitions ;
- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région ;
- Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur.

Pour plus d'informations :

[www.bourgognefranchecomte.fr/SRADDET](http://www.bourgognefranchecomte.fr/SRADDET)

# ÉLABORATION DU SCOT :



Le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement réalisés en 2017 ont permis d'identifier les forces, les faiblesses et les enjeux du territoire du Pays des Vosges Saônoises. Plus particulièrement, deux éléments peuvent être à la base des modes d'évolution du territoire :

- **Son insertion dans les flux** (en direction de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, de l'Alsace, d'Épinal ou de Vesoul) et donc sa capacité à bénéficier d'un effet d'entraînement sur le plan résidentiel et économique ;
- **La valorisation** de l'ensemble de ses espaces, de ses ressources et de ses spécificités.

Pour aider les élus et les partenaires à réfléchir au projet du territoire, différents scénarios de développement ont été débattus lors d'un séminaire en novembre 2017. Ils ont permis de préparer les grandes orientations du PADD et de définir le positionnement du territoire, à

partir notamment de l'ancrage du territoire dans les flux et de l'utilisation des ressources locales comme leviers du développement.

La stratégie **Pays des Vosges Saônoises 2040** repose sur la valorisation de son positionnement géographique à la charnière des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est, dans le prolongement du sillon mosellan (RN57, RN66), et à proximité de l'axe Rhin-Rhône (LGV, A36), afin de s'ancrer dans les dynamiques extérieures. Le territoire doit se réinventer pour faire face notamment au déclin démographique, à la diminution du nombre d'emplois, et relever les défis du numérique, du tourisme et de la transition énergétique pour une attractivité renforcée.

Le PADD constitue la stratégie de développement définie par les élus du territoire, à horizon 2040. Il s'agit du socle qui permettra de fixer dans le DOO les objectifs qui s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux.

# DU PADD AU DOO



## ► Le PADD du SCOT du Pays des Vosges Saônoises repose sur 6 grands axes :

- Un redressement démographique structuré autour d'une armature urbaine renforcée afin d'endiguer le déclin démographique.
- La promotion et le développement des filières productives, agricoles et touristiques en lien avec la préservation des savoir-faire. L'objectif est de soutenir les forces productives, de mettre en œuvre une stratégie économique et d'augmenter la visibilité du territoire en s'appuyant sur ses ressources.
- L'adaptation du parc de logements pour répondre aux besoins de la population et favoriser l'accueil de nouveaux arrivants grâce à sa diversification et sa réhabilitation, dans un objectif de modération de la consommation foncière.
- La facilitation des mobilités pour un meilleur ancrage du territoire via le renforcement de l'offre autour des gares (niveau de desserte ferroviaire et intermodalité), l'encouragement de pratiques alternatives à la voiture et de modes de transports plus durables.
- Le maintien, voire le renforcement, de l'offre de services et d'équipements pour des espaces ruraux vivants en lien avec le renforcement des polarités.
- La valorisation des spécificités environnementales des Vosges Saônoises au service de son rayonnement. La richesse du patrimoine naturel, agricole et forestier, des paysages, des cours d'eau et des étangs forme un élément incontournable du cadre de vie et un atout touristique.

Les travaux partenariaux menés dans le cadre du DOO à partir de septembre 2018 vont permettre de décliner les grands axes du PADD. Les prescriptions et recommandations qui en découleront sont destinées à guider les documents locaux d'urbanisme lors de leur élaboration dans un souci de cohérence globale du développement des territoires constituant le Pays des Vosges Saônoises.

### RAPPEL : Le SCOT se compose de 3 documents :

- Le rapport de présentation qui contient notamment le diagnostic et l'état initial de l'environnement
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs



## ► LES ÉTAPES À VENIR

- **Judi 18 octobre** : Organisation d'un 4<sup>ème</sup> séminaire SCOT sur le thème du passage du PADD au DOO
- **Judi 8 novembre** : Débat sur les orientations générales du PADD en Comité syndical
- **Début 2019** : Présentation du projet de DOO aux personnes publiques associées et réunion publique
- **Mars 2019** : Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT
- **1<sup>er</sup> trimestre 2020** : Approbation du SCOT

A  
G  
E  
N  
D  
A

3

# RETOUR SUR...

## ► LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU PAYSAGE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les élus du Pays des Vosges Saônoises ont été invités à participer à une journée de sensibilisation sur le thème du paysage et de la biodiversité. Organisée le 12 juillet 2018 dans le cadre de l'élaboration du SCOT, en partenariat avec la Maison de la Nature des Vosges Saônoises, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'office de tourisme des Mille Etangs, cette action a permis de repositionner les questions environnementales au regard du développement du territoire.



La journée a débuté à Servance-Miellin, sur le plateau des Grilloux, au cœur du plateau des Mille Etangs offrant des paysages remarquables et variés (prairies de fauche, étangs, bosquets, bois, ...), attractifs pour les touristes. Grâce à la richesse du cadre de vie, les Mille Etangs peuvent développer une activité touristique recherchée par les visiteurs pour les paysages, le calme et l'authenticité qu'ils offrent. Gîtes, sentiers de randonnée ou itinérance permettent aux visiteurs de découvrir le secteur. Il s'agit également d'un vaste réservoir de biodiversité végétale et animale, classé Natura 2000, dont la protection et la mise en valeur seront préconisées par le SCOT en lien avec la définition de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire. Il est important que ce plateau reste habité et que l'agriculture y perdure pour éviter la fermeture des paysages.

La journée s'est poursuivie à la chèvrerie des Roches à Plancherles-Mines. Cette étape a permis d'exposer les problématiques de l'agriculture de montagne et notamment la fermeture des paysages. L'agricultrice a également expliqué comment une exploitation pouvait être un outil de développement local : outil pédagogique (faire connaître l'agriculture), circuits-courts, restauration (projet d'ouvrir une ferme-auberge avec produits de la ferme), filière bois (avec les ouvertures paysagères), production de laine et de viande...



Enfin, la visite du pôle périscolaire de Saint-Barthélemy, également dans le site Natura 2000 « plateau des Mille Etangs », a illustré le fait que la réalisation de projets est tout à fait possible dans le respect des enjeux du dispositif. Natura 2000 est un réseau dont l'objectif est de préserver la biodiversité en tenant compte des activités socio-économiques. Il ne s'agit pas d'une « mise sous cloche » qui interdit le développement, mais d'une contractualisation préservant les intérêts de chacun, à voir comme un outil de développement du territoire.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les élus et les animateurs. **Un grand merci à ceux qui ont participé au bon déroulement de cette journée !**



Florence GUILLON, Chargée de mission SCOT  
PETR du Pays des Vosges Saônoises  
Tél. : 03.84.30.10.11  
Mail : scot@pays-vosges-saonoises.fr



Lettre d'information réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté

Rédaction : Pays des Vosges Saônoises - Conception et réalisation : laetitia.boizet@gmail.com - Imprimeur : Concept - Lure  
Imprimé sur du papier recyclé / Photos : Pays des Vosges Saônoises, Freepik